

OPÉRATIONS COURANTES

# LE COMPTE PLUS

---



**beobank**  
Vous êtes bien entouré

# LA SOLUTION COMPLÈTE POUR GÉRER VOS FINANCES AU QUOTIDIEN

Le **Compte Plus** de Beobank est le compte de paiement full option pour gérer efficacement toutes vos opérations bancaires quotidiennes où que vous soyez, chez vous, en déplacement ou dans nos agences. Pour un montant fixe de 3 € par mois, sans surprises, vous utilisez sans aucune limite tous les services qui sont liés à votre compte de paiement.

## LES SERVICES LIÉS AU COMPTE PLUS

- **Une carte de débit** Bancontact/Maestro avec la fonctionnalité 'sans contact', pour le titulaire et le cotitulaire, qui permet de faire des paiements et de retirer de l'argent partout dans le monde<sup>(1)</sup>.
- Un nombre illimité de **transactions électroniques** en euros dans la zone SEPA (la zone de paiement européenne unique).
- Un **accès illimité** à nos services de banque à distance : Beobank Online, Beobank Mobile, les guichets automatiques Beobank SelfBanking et Beobank Service Center<sup>(2)</sup>.
- Un **nombre illimité de transactions** en euros dans nos agences : virements papiers, retraits d'espèces au guichet et encaissements de chèques belges.
- Un **extrait de compte mensuel** en version électronique ou papier.
- **Remplacement gratuit de votre carte de débit** perdue, volée ou endommagée.
- Un **package d'assurances**.

## LE PAIEMENT 'SANS CONTACT' AVEC VOTRE CARTE DE DÉBIT

Pour vos **petites dépenses**, plus besoin d'insérer votre carte dans le terminal de paiement. **Présentez votre carte à proximité du terminal et c'est réglé.** Il s'agit d'un moyen rapide, facile et sécurisé pour régler vos petites dépenses... et ce, sans aucun frais supplémentaire !

## UN ACCÈS ILLIMITÉ À VOTRE COMPTE, PARTOUT ET À TOUT MOMENT

**Même en dehors des heures d'ouverture de nos agences, Beobank reste accessible.** Vous demandez des infos, gérez vos comptes où, quand et comme bon vous semble. 24 h/24. **C'est ça, notre définition de l'accessibilité !**

- **Beobank Online** pour la gestion de vos comptes depuis votre ordinateur. Très simplement et en toute sécurité, grâce à un système d'identification et de validation à l'aide d'un 'Digipass' ou de l'application itsme®.
- **Beobank Mobile** qui vous permet d'accéder en toute sécurité à vos comptes et cartes de crédit depuis votre smartphone.
- **Beobank Service Center**, la banque par téléphone en appelant le + 32 (0)2 622 20 00.
- **Beobank SelfBanking**, des guichets automatiques dans les entrées sécurisées de certaines agences Beobank qui vous permettent d'effectuer la plupart de vos transactions bancaires courantes.

## PAYER EN SÉCURITÉ SUR INTERNET

**via les fonctionnalités Bancontact et Maestro de votre carte de débit**

La sécurité des paiements online est évidemment essentielle dans le cadre d'achats sur internet. Grâce à la technologie 3D Secure associée à votre carte de débit, vous pouvez payer avec une sécurité encore plus grande.

Plus d'info sur [www.beobank.be/3ds](http://www.beobank.be/3ds) 

1 Hormis Iran, Soudan, Birmanie (Myanmar), Syrie, Corée du Nord.

2 Hors frais de communications téléphoniques et de connexion internet.

# LES EXTRAS COMPRIS AVEC VOTRE COMPTE PLUS

## UN PACKAGE D'ASSURANCES INCLUS<sup>(3)</sup>

Afin de vous offrir encore plus de confort lors de l'utilisation de votre compte, nous avons sélectionné un package exclusif d'assurances, sans coût additionnel.



### Assurance achats

Grâce à l'**Assurance achats**, vos achats neufs d'au moins 50 € payés avec votre carte de débit en Belgique comme à l'étranger sont assurés automatiquement pendant 90 jours suivant la date d'achat. Cette assurance vous couvre en cas de vol par effraction ou par agression ou en cas de dommages accidentels à concurrence de 1.000 € par sinistre et de 2.000 € par an.



### Safe Online

L'assurance **Safe Online** vous protège en cas de non-livraison ou de livraison non conforme d'un bien neuf de minimum 50 € acheté avec votre carte de débit via un magasin en ligne (mais pas via un site de vente aux enchères) hébergé au sein de l'Union européenne ou aux Etats-Unis. En cas de sinistre, vous bénéficiez d'un remboursement à concurrence de 500 € par sinistre et par an.



### Assurance Protection des retraits

Grâce à l'**Assurance Protection des retraits**, enfin, vous êtes remboursé en cas de vol avec agression de l'argent liquide retiré avec la carte de débit à un distributeur automatique n'importe où dans le monde, si l'agression a lieu dans les 8 heures suivant le retrait. Et si votre GSM et/ou portefeuille sont volés en même temps, ils sont également couverts ! N'oubliez pas de faire une déclaration à la police dans les 48 heures. La couverture est plafonnée à 400 € par sinistre et par an.

## RECEVEZ CHAQUE ANNÉE JUSQU'À 40 € EN BONUS

**Au début de chaque année vous pouvez recevoir jusqu'à 40 € de bonus sur votre Compte Plus si :**

- en décembre de l'année précédente, vous avez un solde créditeur total moyen de minimum 100.000 € sur l'ensemble de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titres) chez Beobank ;

ou

- au cours de l'année précédente, vous avez rempli deux conditions : au minimum 1.250 € étaient crédités<sup>(4)</sup> mensuellement sur votre compte, et vous avez effectué mensuellement minimum 5 transactions débitrices<sup>(4)</sup>.

Et comme il peut y avoir un mois où, pour une raison ou une autre, vous ne pouvez pas remplir les conditions, nous vous offrons deux mois 'joker'. Vous pourrez donc quand même remporter votre bonus, même si vous n'avez pas rempli les conditions chaque mois.

**Le montant du bonus pour la première année dépend du moment où vous avez ouvert votre compte**, et est calculé pro rata temporis.

Un exemple : si vous ouvrez votre compte en juillet, le montant du bonus que vous pourriez obtenir sera de 20 €.

### Plus d'infos ?

Surfez sur **www.beobank.be**

Prenez rendez-vous dans une **agence Beobank** pour de plus **amples informations** ou **pour ouvrir votre Compte Plus.**



<sup>3</sup> Beobank a conclu ces assurances en faveur des titulaires du Compte Plus. Ces couvertures sont souscrites par l'assureur : Partners Assurances S.A., entreprise d'assurances de droit belge agréée pour pratiquer des activités "Non-Vie" (A.R. du 20.03.1986 - MB du 10.04.1986 et A.R. du 14.01.1988 - MB du 23.01.1988), agréé par la BNB sous le numéro 0964, dont le siège social est établi Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles, RPM 0428.438.211 Bruxelles. Consultez les conditions générales pour les définitions, les garanties, les indemnités, les exclusions et les procédures de déclaration de sinistre.

<sup>4</sup> Veuillez vous référer aux tarifs Beobank pour connaître les transactions qui sont prises en compte.